

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, par le soussigné directeur général et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité que :

Lors de la séance ordinaire tenue le **5 avril 2022**, le conseil a adopté le règlement numéro 2010-203-27 intitulé « Règlement numéro 2010-203-27 modifiant le règlement 2010-203 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton ».

Ce règlement modifie l'annexe « A » du règlement 2010-203 intitulé « Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton » afin de changer le tarif des frais de déplacement lors d'utilisation du véhicule personnel

Ce règlement modifie également l'annexe « B » dudit règlement afin de mettre à jour les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et l'expédition de documents détenus par la Municipalité, et ce, conformément au *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels*.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau du soussigné où toute intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux.

Donné à Upton, ce 6^e jour d'avril 2022



Denis Meunier
Directeur général
et greffier-trésorier par intérim